



PROVINCE DE QUÉBEC

COMTÉ D'UNGAVA

VILLE DE CHAPAIS

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Ville de Chapais, tenue le 17 janvier 2017 à 19 h, à la salle des délibérations du Conseil et à laquelle étaient présents et formant quorum :

Monsieur le maire : Steve Gamache

Mesdames les Conseillères : Roxanne Tremblay
Lucie Tremblay

Messieurs les Conseillers : Daniel Forgues
Jacques Fortin
Guy Lafrenière

Était également présente à la séance :

Madame la directrice générale et greffière : Mariève Bernier

Étaient absentes à la séance :

Madame la directrice générale adjointe
et greffière suppléante : Mélanie Gagné

Madame la conseillère : Denise Larouche

1.
MOMENT DE RÉFLEXION

2.
PRÉSENCES – CONSTATATION DU QUORUM

Madame Mariève Bernier, directrice générale et greffière, constate le quorum de la séance.

17-01-01

3.
OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le quorum ayant été constaté par la directrice générale et greffière, le maire déclare la séance ouverte. Il est 19 h.

17-01-02

4.
ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Jacques Fortin
APPUYÉ par monsieur Daniel Forgues
ET RÉSOLU

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que rédigé.
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



17-01-03

5.

DISPENSE DE LECTURE ET APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE ET DES SÉANCES EXTRAORDINAIRES DU 20 DÉCEMBRE 2016 (19 h 45 ET 19 h 55)

CONSIDÉRANT QUE l'ensemble du Conseil municipal a reçu, avant la tenue de la présente séance, une copie des procès-verbaux de la séance ordinaire du 20 décembre 2016 et des séances extraordinaires du 20 décembre 2016 (19 h 45 et 19 h 55);

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance desdits procès-verbaux;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal se déclarent satisfaits du contenu des documents déposés;

Il est **PROPOSÉ** par madame Lucie Tremblay
APPUYÉ par monsieur Guy Lafrenière
ET RÉSOLU

D'ACCEPTER la dispense de lecture et d'approuver des procès-verbaux de la séance ordinaire et des séances extraordinaires du 20 décembre 2016 (19 h 45 et 19 h 55).

6.

REPRÉSENTATIONS POLITIQUES DES CONSEILLÈRES ET DES CONSEILLERS

Les membres du Conseil énumèrent leurs représentations politiques depuis la dernière séance régulière.

7.

PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC SUR L'ORDRE DU JOUR ET SUR LES REPRÉSENTATIONS POLITIQUES DES CONSEILLÈRES ET DES CONSEILLERS

8.

CONSEIL MUNICIPAL

8.1

17-01-04

DÉPÔT DES DÉCLARATIONS DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES ÉLUS MUNICIPAUX

La directrice générale, madame Mariève Bernier, mentionne que tous les membres du conseil ont déposé leur déclaration des intérêts pécuniaires prévue à l'article 358 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités.

17-01-05

8.2

DÉPÔT DU REGISTRE DES DÉCLARATIONS POUR L'ANNÉE 2016 CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 5.3.5 DU RÈGLEMENT 16-463 — CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS DE LA VILLE DE CHAPAI

Conformément à l'article 5.3.5 du règlement 16-463 ayant pour objet le *Code d'éthique et de déontologie des élus de la Ville de Chapais* qui stipule que tout don, toute marque d'hospitalité ou tout autre avantage reçu par un membre du conseil municipal et qui n'est pas de nature purement privée ou visée par l'article 5.3.4 doit, lorsque sa valeur excède 200 \$, faire l'objet, dans les trente jours de sa réception, d'une déclaration écrite par ce membre auprès du greffier.

La greffière, madame Mariève Bernier, dépose le registre des déclarations pour l'année 2016 des membres du conseil municipal.



17-01-06

8.3

RÉSOLUTION – NOMINATION D'UN MAIRE SUPPLÉANT

CONSIDÉRANT QUE l'article 56 de la *Loi sur les cités et villes* prévoit la désignation d'un membre du Conseil municipal comme maire suppléant;

CONSIDÉRANT QUE le maire suppléant possède et exerce les pouvoirs du maire lorsque ce dernier est absent ou est empêché de remplir les devoirs de sa charge;

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Daniel Forgues
APPUYÉ par monsieur Jacques Fortin
ET RÉSOLU

QUE madame Roxanne Tremblay soit et est nommée maire suppléant de la Ville de Chapais pour les mois de février, mars, avril 2017;

QUE madame Roxanne Tremblay soit et est autorisée, pour ladite période, à signer les effets bancaires en remplacement de monsieur Daniel Forgues.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17-01-07

8.4

RÉSOLUTION - AIDE FINANCIÈRE – TOURNOI DE HOCKEY DES CHEVALIERS DE COLOMB 2017

CONSIDÉRANT QUE, dans le cadre de sa planification stratégique « Chapais 2023 », le Conseil municipal s'est engagé à appuyer les rassemblements populaires;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a reçu une demande d'aide financière des Chevaliers de Colomb dans le cadre de son Tournoi annuel de hockey, qui aura lieu du 17 au 19 mars 2017;

CONSIDÉRANT QUE cette demande cadre dans la *Politique d'attribution des aides financières* de la Ville, adoptée lors de sa séance régulière du 17 septembre 2013;

CONSIDÉRANT QUE cette demande a été traitée lors de plénier du 16 janvier 2017 ;

Il est **PROPOSÉ** par madame Lucie Tremblay
APPUYÉ par monsieur Daniel Forgues
ET RÉSOLU

QUE la Ville de Chapais accorde une aide financière de 2 100 \$ aux Chevaliers de Colomb dans le cadre de l'édition 2017 de son Tournoi de hockey;

QUE la somme soit puisée à même le poste budgétaire 02-622-00-971.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17-01-08

8.5

RÉSOLUTION – AUTORISATION – OCTROI D'UNE COMMANDITE

CONSIDÉRANT QUE madame Chantal Henry, citoyenne de Chapais, a déposé, en tant que Duchesse des Folifrets de Chibougamau, une demande de commandite à la Ville pour l'appuyer dans sa démarche;

CONSIDÉRANT QUE cet appui génèrera une visibilité pour la Ville et contribuera à l'animation du milieu de vie chapaisien;



CONSIDÉRANT QUE cette demande cadre dans la Politique de dons et commandites, adopté en vertu de la résolution municipale 2013-09-17;

CONSIDÉRANT QUE cette demande a été traitée lors de la rencontre plénière du 16 janvier dernier;

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Daniel Forgues
APPUYÉ par monsieur Guy Lafrenière
ET RÉSOLU

QUE la Ville de Chapais octroi une commandite de 150 \$ à madame Chantal Henry, Duchesse de l'événement Folifrets de Chibougamau.

QUE cette somme soit puisée à même le poste budgétaire 02-622-00-971.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.

DIRECTION GÉNÉRALE ET ADMINISTRATION

17-01-09

9.1

RÉSOLUTION – RÉSILIATION DU CONTRAT OCTROYÉ À WSP – ADJUDICATION DU CONTRAT DE SERVICE D'INGÉNIERIE POUR L'OUVERTURE D'UN DÉPÔT DE NEIGE USÉE

CONSIDÉRANT le mandat octroyé à WSP en vertu de la résolution 12-07-172;

CONSIDÉRANT QUE le travail effectué par la firme d'ingénierie dans le cadre de ce mandat ne correspond pas aux attentes de la Ville de Chapais;

CONSIDÉRANT QUE ce dossier a été traité lors du plénier du 16 janvier dernier;

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Guy Lafrenière
APPUYÉ par monsieur Jacques Fortin
ET RÉSOLU

DE résilier le mandat octroyé à WSP en vertu de la résolution 16-07-172, le tout en application du 5^e aliéna de l'article 7.9 des documents d'appel d'offres.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17-01-10

9.2

RÉSOLUTION – AUTORISATION DE LANCER UN APPEL D'OFFRES SUR INVITATION – OUVERTURE D'UN DÉPÔT DE NEIGE USÉE – SERVICE PROFESSIONNEL

CONSIDÉRANT QUE la résolution 17-01-09;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Chapais doit ouvrir un lieu d'élimination de neige usée, conformément aux exigences du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'aller en appel d'offres sur invitation afin d'obtenir les services professionnels d'une firme spécialisée en ce domaine;

CONSIDÉRANT QUE ce dossier a été traité lors du comité plénier du 16 janvier dernier;

Il est **PROPOSÉ** par madame Roxanne Tremblay
APPUYÉ par monsieur Daniel Forgues
ET RÉSOLU



QUE le Conseil municipal autorise madame Mariève Bernier, directrice générale ou madame Mélanie Gagné, directrice générale adjointe et greffière suppléante, à lancer un appel d'offres de service sur invitation pour l'ouverture d'un dépôt de neige usée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17-01-11

9.3

RÉSOLUTION – ADOPTION D'UNE GRILLE DE PONDÉRATION POUR UN APPEL D'OFFRES SUR INVITATION CONCERNANT UN SERVICE D'INGÉNIERIE POUR LE DNU

CONSIDÉRANT QUE selon l'article 573.1.0.1 de la *Loi sur les cités et villes*, la municipalité doit, dans le cas de l'adjudication d'un contrat relatif à la fourniture de services professionnels, utiliser un système de pondération et d'évaluation des offres;

CONSIDÉRANT la proposition de la direction générale d'adopter la grille de pondération suivante :

Critères de sélection	Nombre maximal de points attribués
Expérience du soumissionnaire	30
Compétence et disponibilité du responsable de projet	20
Organisation de l'équipe de projet	25
Échéancier de travail et présentation des biens livrables	20
Qualité de l'offre de services	5
POINTAGE TOTAL INTÉIMAIRE	100

CONSIDÉRANT QUE ce dossier a été traité lors du comité plénier du 16 janvier 2017.

Il est **PROPOSÉ** par madame Lucie Tremblay
APPUYÉ par monsieur Jacques Fortin
ET RÉSOLU

QUE le Conseil municipal adopte cette grille de pondération, présentée dans le cadre de l'appel d'offres sur invitation concernant les services professionnels pour l'ouverture d'un lieu d'élimination de la neige usée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.

RESSOURCES HUMAINES

11.

FINANCES ET TRÉSORERIE

17-01-12

11.1

RÉSOLUTION - APPROBATION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER POUR LE MOIS DE DÉCEMBRE 2016

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Guy Lafrenière
APPUYÉ par monsieur Daniel Forgues
ET RÉSOLU

QUE la liste des comptes payés du fonds d'administration concernant les transactions du mois de décembre 2016 s'élevant à **491 203,99 \$** ainsi que la liste des comptes à payer concernant la même période et s'élevant à **236 310,21 \$** soient et sont acceptées telles que déposées.

QUE le Conseil municipal de la Ville de Chapais autorise le paiement des comptes apparaissant dans la liste des comptes à payer pour le mois de décembre 2016.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



17-01-13

11.2

RÉSOLUTION – APPROBATION DES ÉTATS FINANCIERS 2015 – OFFICE MUNICIPAL D’HABITATION DE CHAPAIS

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Chapais participe au financement du budget d’opération de l’Office Municipal d’Habitation de Chapais (OMH);

CONSIDÉRANT QU’en date du 7 octobre 2015, la Ville de Chapais recevait les états financiers pour l’année 2015 de l’OMH produits par la Société d’habitation du Québec;

CONSIDÉRANT QU’en date du 16 novembre 2015, la Ville de Chapais recevait un état financier révisé de l’OMH produit par la Société d’habitation du Québec;

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Jacques Fortin
APPUYÉ par monsieur Guy Lafrenière
ET RÉSOLU

QUE la Ville de Chapais approuve les états financiers de l’Office municipal d’habitation de Chapais pour l’exercice financier 2015 tels que déposés, états financiers se résumant comme suit :

Budget 2015		Budget révisé	
Revenus :	64 233 \$	Revenus :	64 233 \$
Dépenses :	125 035 \$	Dépenses :	125 290 \$
Déficit :	60 802 \$	Déficit :	61 057 \$
SHQ (90 %)	54 722 \$	SHQ (90%)	54 951 \$
Municipalité (10%)	6 080 \$	Municipalité (10%)	6 106 \$

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

12.

GREFFE

17-01-14

12.1

RÉSOLUTION – ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 17-471 PORTANT SUR LA DÉLÉGATION DU POUVOIR À LA DIRECTRICE GÉNÉRALE OU À LA DIRECTRICE GÉNÉRALE ADJOINTE DE FORMER TOUT COMITÉ DE SÉLECTION

CONSIDÉRANT QUE suite à l’adoption du projet de loi 83 le 10 juin 2016, le conseil doit, par règlement, déléguer à tout fonctionnaire ou employé le pouvoir de former un comité de sélection;

CONSIDÉRANT la Politique de gestion contractuelle adoptée le 20 décembre 2016 par la résolution 16-12-329 :

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Chapais est appelée, de temps à autre, à adjuger un contrat relatif à la fourniture de services professionnels suivant l’utilisation d’un système de pondération et d’évaluation des offres;

CONSIDÉRANT QU’en vertu de l’article 573.1.0.1.1 de la *Loi sur les cités et villes*, le conseil de la Ville de Chapais peut déléguer à tout fonctionnaire ou employé, le pouvoir de former un comité de sélection devant respecter les obligations de la Loi;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal de la Ville de Chapais désire que soit ainsi délégué ce pouvoir au directeur général ou, en cas d’impossibilité d’agir ou d’absence de ce dernier, à la directrice;



CONSIDÉRANT QUE l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenu le 20 septembre 2016, et qu'une dispense de lecture fut demandée en vertu de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

CONSIDÉRANT QUE ce dossier a été traité lors du comité plénier du 19 décembre 2016;

Il est **PROPOSÉ** par madame Lucie Tremblay
APPUYÉ par madame Roxanne Tremblay
ET ROSELU

QUE le conseil municipal adopte le règlement numéro 17-471 portant sur la délégation du pouvoir à la directrice générale ou à la directrice générale adjointe de former des comités de sélection.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13.

URBANISME ET ENVIRONNEMENT

13.1

17-01-15

RÉSOLUTION – ADOPTION DU RÈGLEMENT 16-467 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 01345-A INTITULÉ « RÈGLEMENT DE ZONAGE » ET SES AMENDEMENTS EN VIGUEUR EN VUE DE PROLONGER LA PÉRIODE D'AUTORISATION DE L'ABRI D'HIVER, DE LA CLÔTURE À NEIGE ET DU VESTIBULE D'ENTRÉE RECOUVERT POUR LA SAISON HIVERNALE

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a été donné en séance ordinaire du Conseil municipal le 17 mai 2016, par la résolution 16-05-128;

CONSIDÉRANT QU'un projet de règlement a été donné en séance ordinaire du Conseil municipal le 15 novembre 2016 par la résolution 16-11-289;

CONSIDÉRANT QU'une dispense de lecture fut demandée en vertu de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Guy Lafrenière
APPUYÉ par monsieur Jacques Fortin
ET RÉSOLU

QUE la Ville de Chapais adopte le règlement 16-467 modifiant le règlement de zonage numéro 01345-A intitulé « Règlement de zonage » et ses amendements en vigueur en vue de prolonger la période d'autorisation de l'abri d'hiver, de la clôture à neige et du vestibule d'entrée recouvert pour la saison hivernale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13.2

17-01-16

DÉPÔT DU RAPPORT DES PERMIS POUR L'ANNÉE 2016

Madame Mariève Bernier, directrice générale, dépose à l'attention des membres du Conseil et de la population, le rapport des permis émis en 2016 et préparé par monsieur Mourtaza Mousadjy, responsable du service technique et de l'urbanisme.

Elle précise que le présent rapport concerne le nombre de permis de construction, rénovations et autres, émis durant l'année 2016 et qu'il contient également des comparatifs avec les années antérieures.

L'année 2016 a connu une augmentation de 26 % des permis délivrés pour l'ensemble des secteurs d'activités, soit 156 permis comparativement à 115 en 2015.



La valeur déclarée des travaux pour l'année 2016 est de 1 314 685 \$ comparativement à 2 342 884 \$ en 2015, soit une baisse de 1 028 199 \$.

De plus, elle précise les principales variations pour 2016 comparativement à 2015 :

- Nombre de permis : augmentation de 41 permis;
- Valeur déclarée pour l'ensemble des permis : baisse de 1 028 199 \$;
- Revenus de permis : baisse de 800 \$;
- Nombre de constructions neuves : 2 versus 3 en 2015;
- Valeur déclarée pour constructions neuves : baisse de 137 000 \$.

14.
SERVICE DES LOISIRS, DE LA CULTURE ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE

15.
TRAVAUX PUBLICS

16.
SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

17.
DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

18.
VARIA

19.
PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Monsieur René Martel demande en quoi consiste la baisse d'environ 1 million de dollars entre les travaux réalisés en 2015 et en 2016.

Monsieur Martel demande également des précisions sur la résiliation du contrat de WSP dans le cadre de l'aménagement du Dépôt de neiges usées.

20.
QUESTIONS OU COMMENTAIRES DES CONSEILLERS ET DES CONSEILLÈRES

Madame Roxanne Tremblay demande aux citoyens d'être prudents dans les sentiers de motoneige.

Monsieur Guy Lafrenière demande aux citoyens une indulgence particulière vis-à-vis l'équipe des travaux publics dans leurs opérations de déneigement.

Monsieur Jacques Fortin annonce une nouveauté cette année au Tournoi de hockey des Chevaliers de Colomb : une équipe féminine.

Le maire, monsieur Steve Gamache, souhaite à tous une excellente année 2017 remplie de santé, et invite la population à participer au Défi polaire qui aura lieu en février.



17-01-17

21.
LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est **PROPOSÉ** par
APPUYÉ par
ET RÉSOLU

QUE cette séance ordinaire soit levée et terminée.
Il est 19 h 25.

Steve Gamache
Maire

Mariève Bernier, directrice
générale et greffière